

ÉVALUATION INTERMÉDIAIRE

CVE/083

Programme d'appui au secteur des énergies renouvelables (PASER)

FICHE SYNTHETIQUE

Pays	Cabo Verde
Titre long du projet	Programme d'appui au secteur des énergies renouvelables
Titre court du projet	PASER
Code LuxDev	CVE/083
Version du rapport	Novembre 2018

NOTATION DU PROJET PAR LA MISSION D'ÉVALUATION

Notation globale (efficacité)	N/D Échelle de 1 (résultats excellents, dépassant sensiblement les attentes) à 6 (l'action de développement est infructueuse ou la situation s'est plutôt dégradée).
Notation des autres critères d'évaluation	Pertinence : 2 Efficience : N/D Durabilité : N/D

La pertinence du CVE/083 est expliquée dans les chapitres suivants. Il est trop tôt pour se prononcer sur une notation liée à l'efficacité, à l'efficience et à la durabilité du CVE/083 vu que la phase de mise en œuvre du programme a démarré en septembre 2017 (moins d'une année complète avant la revue à mi-parcours du IV Programme indicatif de Coopération). Des éléments d'appréciation ont toutefois été fournis dans ces parties respectives d'évaluation.

RÉSUMÉ EXÉCUTIF

En 2018, la Direction de la Coopération au Développement et de l'Action humanitaire du ministère des Affaires étrangères et européennes et l'Agence luxembourgeoise pour la Coopération au Développement (LuxDev), ont commandité **un rapport d'évaluation du Programme d'appui au secteur des énergies renouvelables – PASER (CVE/083)**.

Ce rapport a été sollicité dans le cadre de la revue à mi-parcours plus globale du IV Programme indicatif de Coopération 2016-2020 entre la République du Cabo Verde et le Grand-Duché de Luxembourg, confiée au cabinet indépendant EY.

L'objectif de ce rapport technique d'évaluation est triple :

- **dresser un bilan à stade** permettant d'apprécier les acquis du programme au moment de l'évaluation ;
- **évaluer ce programme en se basant sur des critères du Comité d'aide au développement de l'Organisation de coopération et de développement économique** (pertinence, efficacité, efficience, durabilité) **et des thèmes transversaux** (gouvernance pour le développement, égalité de genre, environnement et changement climatique, renforcement des capacités) ;
- **formuler des recommandations réalistes et pragmatiques**, permettant d'introduire des améliorations au programme en cours en vue de renforcer la lutte contre la pauvreté, le développement durable et la qualité et l'efficacité de la Coopération luxembourgeoise.

Le présent rapport a été élaboré suite à une mission de terrain au Cabo Verde conduite entre le 25 juin et le 12 juillet qui a permis de rencontrer une trentaine de personnes dans le secteur des énergies renouvelables parmi les acteurs luxembourgeois (ministère des Affaires étrangères et européennes, LuxDev), les institutions capverdiennes (ministères, institutions impliquées dans la mise en œuvre du Programme indicatif de Coopération), d'autres acteurs opérant dans le secteur et d'autres bailleurs de fonds.

Le programme CVE/083 a pour objectif spécifique *le renforcement de la gouvernance, de la régulation et des conditions d'affaires du secteur des énergies renouvelables*.

Pour y répondre, il se décline en deux axes d'action correspondant aux résultats du programme CVE/083 :

- la gouvernance du secteur des énergies renouvelables est renforcée ;
- la capacité de mobilisation de fonds pour le secteur des énergies renouvelables est améliorée.

L'évaluation conclut que l'atteinte des résultats mesurables par des indicateurs est soit difficilement évaluable à ce stade (faute de données disponibles notamment), soit partielle ou en cours.

Le renforcement de la gouvernance du secteur des énergies renouvelables (résultat 1) est un processus en cours car plusieurs actions ont été engagées et ses indicateurs sont en partie atteints ou ont vocation à l'être. Les actions initiées contribuent à la consolidation du cadre juridique, au renforcement de la réglementation technique et économique et au renforcement de la gestion et la planification sectorielle et le développement institutionnel notamment. Des défis demeurent cependant, notamment en termes de coordination sectorielle et d'articulation entre les bailleurs de fonds. Ce résultat a, malgré tout, de bonnes chances d'être atteint *in fine*, à condition d'un portage politique capverdien important, en particulier sur des dossiers majeurs (Institut de l'Énergie et de l'Industrie, restructuration Electra, notamment).

L'amélioration de la capacité de mobilisation de fonds pour le secteur des énergies renouvelables (résultat 2) est à fin 2017 à un stade encore peu développé (ce qui peut s'expliquer après seulement trois mois d'exécution), **même si des initiatives entreprises depuis janvier 2018 vont y contribuer positivement et démontre que le programme sur ce volet monte en puissance**, notamment l'inventaire et la caractérisation des entreprises de services énergétiques et une conférence internationale sur le thème des mécanismes de financement innovants pour favoriser les investissements privés dans les petits États insulaires.

La mise en œuvre du programme a été freinée par plusieurs facteurs, comme la transition politique, l'instabilité institutionnelle et organisationnelle (rotation des cadres, absence de directeur national de l'énergie, lenteur des processus décisionnels côté gouvernement) et une surévaluation des moyens humains et de la capacité d'absorption des institutions bénéficiaires pour favoriser une appropriation pleine et durable des interventions.

Au terme de l'évaluation, la mission formule les constats suivants :

- **pertinence** : le programme est pertinent dans une large mesure car il répond aux priorités du Cabo Verde exprimées dans ses stratégies nationales de développement (programme de gouvernement pour la IX législature 2016-2021, Plan stratégique pour le développement durable 2017-2021) et sectorielles (Programme national pour la durabilité énergétique) et contribue opportunément à l'objectif du IV Programme indicatif de Coopération de réduction de la pauvreté ;
- **efficacité** : l'atteinte des résultats au niveau escompté des indicateurs est soit difficilement évaluable à ce stade (faute de données disponibles notamment), soit partielle ou en cours. Le renforcement de la gouvernance du secteur (résultat 1) est en bonne voie, à condition qu'il s'accompagne du portage politique suffisant, tandis que l'amélioration de la capacité de mobilisation de fonds pour le secteur était fin 2017 à un stade encore peu développé (ce qui peut s'expliquer après seulement trois mois d'exécution), même si des initiatives prometteuses (conférence internationale) ont été ou vont être mises en œuvre en 2018, ce qui montre que le programme est sur une trajectoire ascendante sur ce volet. Les principes de la déclaration de Paris (harmonisation, appropriation, alignement, gestion axée sur les résultats, responsabilité mutuelle), sont inégalement respectés, mettant en exergue les défis à surmonter en matière d'appropriation et d'harmonisation notamment. Pour leur part, les thèmes transversaux (renforcement des capacités, environnement/changement climatique) ont été pris en compte dans la formulation et la mise en œuvre du programme ;
- **efficience** : les moyens mis en œuvre dans la formulation et la mise en œuvre du CVE/083 sont proportionnés aux objectifs poursuivis. Cependant, le programme se caractérise par une sous-exécution (taux de décaissement de 14 % contre 20 % espéré initialement à fin 2017) liée à la formulation plus étendue et aux difficultés rencontrées, déjà signalées, notamment la lenteur du processus décisionnel qui explique que certains dossiers majeurs sont actuellement en suspens (Institut de l'Énergie et de l'Industrie, restructuration d'Electra). Si la Coopération luxembourgeoise jouit d'une bonne visibilité dans le secteur, certains vecteurs de communication sont insuffisamment exploités à ce stade, comme les réseaux sociaux ou des programmes à destination de certains groupes spécifiques (producteurs indépendants, investisseurs, populations, société civile notamment) ;
- **durabilité** : l'approche participative de formulation et de mise en œuvre du programme facilite son appropriation et augmente les chances de durabilité, de même que l'amélioration de l'opérationnalisation des cadres juridique et réglementaire et la définition de stratégies pluriannuelles ou encore la mobilisation de financement durable. Cependant, cette durabilité est mise à mal par l'absence de plateforme nationale de coordination sectorielle, la transition politique et l'instabilité institutionnelle ou encore le manque de ressources humaines de la Direction nationale de l'Industrie, du Commerce et de l'Énergie, qui pose la question des capacités d'absorption de la contrepartie.

À partir des constats identifiés, l'évaluation préconise les recommandations suivantes :

- continuer d'encourager le gouvernement à mettre en place une plateforme nationale de coordination sectorielle ;
- opérationnaliser l'harmonisation des bailleurs ;
- prévoir la possibilité de continuer le programme sous un prochain Programme indicatif de Coopération ;
- inciter le gouvernement capverdien à se prononcer rapidement sur deux dossiers clés (Electra & Institut de l'Énergie et de l'Industrie) pour la gouvernance du secteur ;
- mieux prendre en compte à l'avenir les capacités humaines de la contrepartie dans l'analyse des risques pour améliorer les interventions et favoriser l'appropriation ;
- accroître la visibilité du programme en renforçant la communication ;
- soutenir le processus d'accréditation du Cabo Verde au fonds vert pour le climat.